

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection](#)[Registre CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pesant, 9 mars 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pesant, 9 mars 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 mars 1882](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pesant](#)

Lieu de destination193, rue Legendre, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin explique à Pesant, candidat à un emploi, que la rémunération dépend au Familièrè des capacités des personnes, et qu'elle peut varier pour la fonction en question de 350 à 600 F par mois, sans compter la part de bénéfices « qui, pour les employés de la même catégorie, a triplé cette année et l'année dernière leurs appointements ». Il lui demande ses références et ses prétentions salariales, son âge et sa situation familiale.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation2 p. (241r, 242v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris 7 mars 1872.

Monsieur Pesant,

L'emploi pour lequel vous vous offrez peut être rempli à différents degrés, selon les capacités du titulaire. Il n'est pas ici d'habitude absolue de fixer les appointements en raison des emplois; ils se règlent plutôt en raison de la capacité du fonctionnaire.

La rémunération attachée à la fonction

consiste en un appointement fixe qui peut varier de 300 à 600 francs par mois et en une part de bénéfices qui, pour les employés de la même catégorie, a triplé cette année et l'année dernière leurs appointements.

Vous pouvez donc, en me donnant vos références, me fixer à l'avance le minimum d'appointements auquel vous prétendez. Je verrai ensuite si les renseignements obtenus me permettent de vous accepter.

Veuillez en même temps
me dire votre âge ?

si vous êtes marié
et avez de la famille ?

Reprenez je vous prie,
Monseigneur, mes civilités
parfaites